Image not found or type unknown

Diffusion de mon arrêt de travail (CERFA)

Par **flobardine**, le **25/09/2015** à **10:52**

Bonjour,

Mon responsable a diffusé à mes collègues de le scan de mon arrêt maladie (CERFA) par mail.
N'est-il pas tenu à une obligation de confidentialité ?
Je n'ai peut être pas envie que les salariés recoivent par mail le nom de mon médecin traitant, si j'ai des sorties autorisées ou pas, mon adresse, mon numéro de sécu...

Est-ce légal ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés